



CONSEIL GENERAL

Législature 2012 – 2016
15^{ème} séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE DU 14 décembre 2015 AU BSP à 19h00

ORDRE DU JOUR

1. PV No 14 du 22 juin 2015
2. Examen du Budget 2016
3. Communications du Conseil communal
4. Motions et interpellations
5. Questions - Divers

Repas à l'issue de la séance

M. Bruno Agerba ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux conseillers généraux, au public ainsi qu'à la presse.

Il souhaite la bienvenue à MM. Célio et Favre, nouveaux conseillers généraux

Présents : 30
Excusés : 1 (arrivé plus tard)
Majorité : 16

CC : au complet

1. PV No 14 du 22 juin 2015

Modification sera apportée au point 11, secrétaire M. Thomas Zeller

Votation : accepté à l'unanimité

2. Examen du Budget 2016

M. Peluso, CC introduit le rapport.

Une précision est apportée au budget concernant les répercussions du report des charges de l'Etat sur les communes. Informations arrivées après la clôture du budget 2016.

Augmentation des charges prévues pour 2016, soit un montant supplémentaire entre CHF 150'000.- et 200'000.- qui se compose en résumé (selon les projections) de la manière suivante :

- Factures sociales, env. CHF 6'000.-
- Transports publics env. CHF 50'000.- (suppression de dessertes dans le haut du canton, d'où répartition globale du nombre de dessertes/Communes)
- Recettes fiscales, un manque entre CHF 50'000.- et 100'000.- (report de 2 points en 2017, décidé par le Grand Conseil).
- Prestations de la Police (report en 2017) qui prévoit en 2016 un montant de réserve d'env. CHF 40'000.-

D'autres précisions quant au rapport du Conseil communal (page moutarde)

1. À la page 10, dernier paragraphe des traitements des déchets, il s'agira pour le Conseil communal de chercher des recettes supplémentaires par le biais éventuel de facturation de levage, afin de ne pas mettre à contribution la réserve du compte « déchets ».

2. À la page 15, chapitre « Frein à l'endettement et degré d'autofinancement » paragraphe surligné en noir. Le Conseil communal a été un peu vite en besogne, aucune décision n'a été prise mais envisage de proposer au Conseil général une modification du règlement sur les finances. Ceci permettant de sortir les comptes autoporteurs des investissements de manière à permettre des investissements supplémentaires en respectant le frein à l'endettement.

En sortant ces comptes autoporteurs, la conséquence est que la marge d'autofinancement va être réduite et donc la possibilité d'investir. C'est pour cette raison que le Conseil communal souhaite réfléchir à la meilleure solution avant de soumettre une proposition au législatif.

Lecture du budget

M. Aubert demande une précision sur les CHF 50'000.- de plus pour les transports. La somme est-elle en plus de CHF 100'000.- déjà inclus ?

Le CC lui répond par l'affirmative.

M. Amstutz demande quand est prévu la prochaine étape de réalisation du PGEE, notamment à la route des Longschamps ?

M. Wenger, CC répond que le canton souhaite refaire la route des Longschamps en 2017. Le PGEE pourrait se faire en même temps pour des questions de coût en tenant compte des possibilités d'investissements selon les infos de M. Peluso (frein à l'endettement). A noter que le coût passe au double si la Commune prévoit de ne pas le faire en même temps que l'Etat.

M. Amstutz demande également quand les travaux du PGEE à la Rebatte seront exécutés ?

M. Wenger, CC précise qu'actuellement la commune n'a pas les moyens de faire le séparatif à cet endroit.

Mme Steiger-Burgos souhaite revenir sur le traitement des déchets notamment sur la proposition d'augmenter la taxe pour les ménages de CHF 75.- à 95.-/habitants. Elle comprend la raison mais a le sentiment d'un retour en arrière. Suite à la mise en place par le canton de la taxe au sac et les efforts effectués par la population pour trier les déchets, ne pourrait-on pas envisager avec le canton une augmentation du prix de la taxe au sac à moyen terme ?

M. Wenger, CC prend note de la réflexion. La taxe au sac est basée sur l'incinération des déchets. Les CHF 95.- respectent la moyenne cantonale.

M. Peluso, CC indique une correction à la page deux des comptes de fonctionnement le point. 020.361.00. Le taux de la masse salariale est de 0.17% et non pas de 0.16% et déjà pris pour le calcul situé plus bas. Dès 2016, le taux passera à 0.18% (info non connue avant l'établissement du budget).

M. Gerber fait une remarque quant au poste « service du feu » qui est en constante augmentation. Il demande que le Conseil général et la Commune d'Hauterive fasse pression avec les personnes de l'Etat pour qu'elles se mettent d'accord sur un système.

M. Zeller, CC précise que des courriers concernant le service des ambulances ont déjà été envoyés au CE pour montrer notre étonnement du prix/habitants augmente de CHF 28.- à 39.-. La réponse de l'état a été l'envoi d'un budget dont les sommes justifient l'augmentation mais sans explications.

Pour le SIS, il y a deux semaines le Conseil Intercommunal a refusé le budget soumis. L'Etat va soumettre un nouveau budget fin mars beaucoup plus détaillé, avec des arguments et des explications...

Le CC a été très actif dans ce dossier d'entente avec les autres communes.

M. Gerber précise que son souci c'est qu'il n'y ait plus de sapeurs pompiers professionnels sur Neuchâtel. En Suisse, 15 corps de sapeurs pompiers dont deux à Neuchâtel, 1 aux aéroports de Zürich et Genève. Ne serait-il pas justifié d'en faire uniquement un à Neuchâtel.

M. Zeller, CC indique que le nouveau syndicat approuvé il y a un an, peine à se développer. Il y a deux semaines le syndicat intercommunal a décidé de continuer jusqu'à fin août 2016 avec le SFBL. A partir de septembre le nouveau syndicat entrera en fonction.

M. Roth tient à préciser que la décision de déplacer le 144 par le peuple était une décision provisoire selon l'Etat durant 3 ans. Il sera difficile de revenir au bout de 3 ans à la situation initiale pour la raison qu'actuellement au SIS, 21 personnes ont été engagées pour assurer

le nouveau système de sortie en ambulance. Le Conseil d'Etat a menti sur son rapport et actuellement tout le monde en fait la constatation.

M. Zeller, CC indique que cette remarque circule et les gens y réfléchissent. En ce qui concerne les ambulances, il y a un effet de mutualisation des coûts décidée par le Grand Conseil. Pour l'instant nous avons payé très peu par rapport au Val-de-Travers. Avec la mutualisation, nous allons subventionner le Val-de-Travers. C'est ce qui a été décidé par le Grand-Conseil, en plus de la première décision du 144.

M. Roth demande de faire attention avec la centrale d'alarme 118. En effet il est également question de déplacer le 118 dans le canton de Vaud. Le même cas de figure va se produire.

M. Agerba demande à M. Zeller d'expliquer le terme « mutualiser ».

M. Zeller, CC précise que mutualiser indique que tout le monde paiera le même prix pour un rapatriement vers un hôpital. Avant le prix défendait aussi des km parcourus par l'ambulance. En d'autres termes dans le canton la Chaux-de-Fonds et le littoral paieront pour le Val de Travers (qui est situé loin des hôpitaux et très dispersés).

M. Roth tient à faire remarquer que lorsque l'on choisi d'habiter au Val-de-Travers on en assume les conséquences. Beaucoup de choses sont plus chers en ville et ce ne sont pas les gens des montagnes qui aident le littoral à les payer.

M. Wintgens demande si la Commune a des emprunts toxiques comme ça a été le cas dans d'autres communes ?

M. Peluso, CC répond par la négative.

M. Gerber, commission financière

Lors de sa séance du 30 novembre, la commission financière a examiné le budget 2016 avec attention. Le Conseil communal a répondu, précisément à toutes les questions. Nous relevons un rapport extrêmement complet et précis. La commission tient à remercier l'administration communale pour le travail accompli pour l'élaboration du budget. Il prévoit un excédent de charges de CHF 18'932.25 avant les décisions prises par le Grand Conseil début décembre qui vont péjorer le montant comme l'a indiqué notre président de commune et chef du dicastère des finances. La commission n'a pas jugée nécessaire de refaire tout le budget pour des questions de coûts et de temps.

La commission a adopté le budget à l'unanimité et recommande dans faire de même.

Mme Steiger-Burgos, groupe Les Verts

Lors de sa séance de préparation, les Verts ont analysés le budget et ont eus plusieurs questions pour les conseillers communaux présents auxquelles ils ont répondu lors de la séance ou quelques jours plus tard. Les Verts ont accepté le budget à l'unanimité des membres présents avec toutefois les inquiétudes face aux reports de charges prévues et qui n'avaient pas encore été prises en compte. Ces inquiétudes se sont concrétisées ce soir.

Les Verts tiennent à remercier le Conseil communal et les collaborateurs pour tout le travail fourni lors de l'élaboration du budget et l'accepte à l'unanimité.

Mme Muriset, groupe socialiste

Le groupe socialiste accepte à la majorité des membres présents le budget présenté. Même si nous nous rendons bien compte qu'il ne correspond pas à la réalité, du fait du report des charges cantonales. Lors de la présentation nous avons parlé des prises en charge des directeurs qui allaient péjorer le budget et le service des ambulances. Nous apprenons que d'autres charges vont péjorer le budget, mais le groupe socialiste a accepté le budget et remercie le Conseil communal pour la préparation du budget.

M. Peluso, CC apporte une précision quant à l'observation du groupe socialiste sur les directeurs des écoles. Il est vrai que cet élément n'a pas été mentionné dans la composition du déficit. C'est également un élément qui participe à la détérioration du résultat.

M. Würsch, groupe PLR

Après plusieurs années de budget déficitaire, celui proposé ce soir paraissait presque équilibré. Il l'aurait été si les reports de charges décidées par le Grand Conseil n'avaient pas une fois de plus péjoré l'exercice 2016. Si le ménage courant s'améliore, l'état de nos finances reste précaire avec un niveau d'endettement important qui réduit considérablement nos capacités d'investissements. Avec la loi sur les finances récemment votée qui prévoit un frein à l'endettement, Hauterive devra donc faire des choix. Toutefois avec la baisse des contributions à la péréquation, le rattrapage du principe d'échéance est maintenant en grande partie derrière nous, le ciel s'éclaircit un peu et nous espérons que cela continuera. Il s'agira toutefois de rester vigilant et de continuer à limiter nos investissements à des projets strictement nécessaires.

Le groupe PLR remercie le Conseil communal et notre administration pour la préparation de ce budget que le groupe a accepté à l'unanimité.

M. Peluso, CC rappelle que malgré la mauvaise nouvelle, le principe du frein à l'endettement sera quand même respecté. Si nous restons dans ce montant global d'excédents de charges, nous pourrions procéder aux investissements que nous avons prévus.

M. Favre groupe PDC. Pas de remarques.

Lecture de l'arrêté

Votation : accepté à l'unanimité

M. Peluso, CC. Après l'acceptation du budget, il annonce au nom du Conseil communal que l'exercice 2015 devrait réserver une bonne surprise. Le déficit prévu de l'ordre de CHF 600'000.- dans le budget 2015 sera largement inférieur.

3. Communications du Conseil communal

Prochaines séances :

Conseil général :	22	février	2016
	13	juin	2016
Elections :	5	juin	2016

M. Peluso, CC informe l'assemblée sur les fusions.

Il relate l'échec du projet de fusion de l'Entre-deux-lacs suite au refus de Landeron.

Il rappelle qu'Hauterive avait quitté le COPIL vu que le mandant qui lui avait été donné de poursuivre avec un projet de 2 x 4 avait été abandonné.

Il relate les différents articles de la presse de ces derniers jours et relève qu'un nouveau comité de pilotage a été créé soit 1 fusion à 6. La précipitation du COPIL de repartir à 6 car ils craignent de ne plus pouvoir bénéficier de l'aide cantonale est infondée. L'aide cantonale sera revue à la baisse mais pas supprimée.

La position de la Commune d'Hauterive en tant qu'observateur passe à une attitude en tant qu'acteur. La possibilité d'explorer une fusion des communes de la paroisse politique et de proposer une évolution de l'Entre-deux-lacs de revenir à 2 x 4 est envisageable. Le CC est convaincu qu'une fusion est un avenir pour la Commune d'Hauterive mais dans quelle

fusion ? Le choix est encore là et nous espérons que le Conseil général nous suive dans nos réflexions.

Le COPIL a contacté la Commune pour discuter « fusion ».

La volonté du Conseil communal est de communiquer avec les 7 autres communes pour leurs indiquer que notre Commune est favorable a une reprise des projets 2 x 4 en parallèle avec la discussion du nouveau comité de pilotage des 6 communes restantes.

M. Begert se demande s'il ne faut attendre avant de communiquer formellement notre décision et réunir la commission de fusion in corpore afin de définir exactement ce qu'elle pense. Il y a peut-être une autre vue au sein de la Commission de fusion ?

M. Peluso, CC indique que la Commission de fusion sera réunie. On ne va pas la réunir trop vite sans savoir ce que les autres communes de l'Entre-deux-lacs vont proposer.

M. Christian Rossel remercie le président du Conseil communal de s'être exprimé et d'avoir été le porte-parole de notre exécutif. Le petit discours coupe court à beaucoup d'interrogations et de discussions.

M. Wintgens va dans le sens de M. Rossel et tient à indiquer qu'il a beaucoup apprécié le communiqué de presse qu'Hauterive a fait paraître dans le Bulcom. Il est content que le Conseil communal prenne les devants face aux autres communes qui visiblement vont très vite.

M. Aubert souhaite par le biais d'une motion d'urgence, faire part que le Conseil général soutient le Conseil communal dans ces propositions d'études de fusion.

Mme Muriset souhaite savoir quels éléments font penser que les Communes de l'Entre-deux-lacs vont changer d'avis par rapport à leurs situations d'il y a 6 mois ? Pourquoi maintenant, ces communes seraient intéressées à la fusion 2x4 ?

M. Peluso, CC indique que c'est sur le plan technique. Dès lors que le projet de fusion à 7 a échoué, les portes sont à nouveau ouvertes pour le 2 x 4.

M. Bergert se demande en parlant de prise de position de 2 x 4, si l'on ne pourrait pas plutôt parlé 1 x 4 . Le Landeron ayant dit non, dans quelle mesure ce dernier serait intéressé à rejoindre le 1 x 4.

M. Peluso, CC pense qu'il a raison. La prise de position en faveur du 1 x 4 est renforcée en disant on propose un 2 x 4 en écrivant aux autres communes de manière à ce que le Landeron puisse venir dans la course et proposer aux trois communes de l'extrémité Est du district de démarrer le processus de 1 x 4 (autre que la paroisse politique). C'est dans ce sens qu'Hauterive souhaite agir et renforcerait l'idée de nous rapprocher des autres communes de la paroisse politique.

M. Barben, CC précise que le souhait est de n'exclure personne. Hauterive a été exclu du projet 1 x 7, là nous revenons à la base de 1x8 et 2x4. Si nous préconisons le 2x4 on sait que le Landeron gardera les liens extrêmement forts avec la Neuveville (pompiers, et différentes structures).

M. Wenger, CC souhaite préciser que si le courrier qui sera envoyé par la Commune cette semaine au comité de l'Entre-deux-lacs avec copie à la présidence du Conseil général permet une entrée en matière, l'idée est de proposer un sondage à toutes les communes auprès de la population.

M. Peluso, CC indique que la démarche va dans le sens des dernières décisions du Conseil communal et ne voit aucun problème à traiter la motion si elle est acceptée.

Votation de la motion : **26 oui**
2 abstentions
1 non

5. Questions – Divers

Mme Burri-Perret Gentil, fait part de quelques observations, soit :

La création de trottoir arrondi, l'utilisation de produits toxiques (Roundup), de l'utilisation bruyante des tondeuses à gazon tôt le matin durant la période caniculaire de l'été.

Elle souhaiterait également que les dates de récupération du papier par l'école soient publiées en début d'année dans le Bulcom.

M. Wenger, CC, prend note

M. Peluso, CC remercie les employés de la Commune pour la préparation et la décoration de la salle de ce soir.

M. Rossel indique que depuis de nombreuses années, la Commune se donne du mal pour enlever les mauvaises herbes au bord des chemins. En ce qui concerne les rives et le bord du lac, certaines personnes persistent à utiliser du Roundup et ceci à quelques mètres du lac. Il trouve inadmissible d'utiliser un tel produit alors que les collectivités publiques ne l'utilisent plus depuis très longtemps. Il souhaite que cette personne soit remise à l'ordre.

M. Grieve, CC prend note

Mme Villena trouve regrettable qu'il n'y a pas de sapin de Noël décoré au Centre du village. L'arbre orné de lumière est bien mais un sapin est plus traditionnel.

M. Wenger, CC prend note et précise qu'une demande de crédit sera prochainement présentée pour les décorations de Noël au Centre du village.

M. Amstutz remercie le Conseil communal d'avoir installé de nouvelles décorations de Noël dans la partie inférieure du village.

La séance est levée à 20H40

La rédactrice
Manuella Sarret

Le Président :

Bruno Agerba

Le Secrétaire :

P. Zürcher